



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Coraline Gauthier
unité-QLM-LET231270
Tél : 05 59 80 87 93
Mél : ddtm-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le

11 DEC. 2023

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial (DPF), pour une prise d'eau destinée à l'usage agricole, située sur le domaine public pour laquelle vous êtes redevable d'une redevance annuelle.

Cette autorisation vous est accordée pour une durée de cinq ans, du **1^{er} janvier 2023** au **31 décembre 2027**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de l'unité
quantité/lit majeur

Pierre ESCALE

EARL BOUSSAQUE
24 rue du Hameau
64190 BASTANES



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Coraline Gauthier
unité-QLM-LET231270
Tél : 05 59 80 87 93
Mél : ddtm-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le

11 DEC. 2023

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial (DPF), pour une prise d'eau destinée à l'usage agricole, située sur le domaine public pour laquelle vous êtes redevable d'une redevance annuelle.

Cette autorisation vous est accordée pour une durée de cinq ans, du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de l'unité
quantité/lit majeur

Pierre ESCALE

EARL LANEGA
6 Cami Sen Jouan
64190 BUGNEIN



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Coraline Gauthier
unité-QLM-LET231270
Tél : 05 59 80 87 93
Mél : ddtm-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le

11 DEC. 2023

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial (DPF), pour une prise d'eau destinée à l'usage agricole, située sur le domaine public pour laquelle vous êtes redevable d'une redevance annuelle.

Cette autorisation vous est accordée pour une durée de cinq ans, du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de l'unité
quantité/lit majeur


Pierre ESCALE

EARL BALAGUE
534 chemin Balagué
64300 BAIGTS DE BEARN



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Coraline Gauthier
unité-QLM-LET231270
Tél : 05 59 80 87 93
Mél : ddtm-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le

11 DEC. 2023

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial (DPF), pour une prise d'eau destinée à l'usage agricole, située sur le domaine public pour laquelle vous êtes redevable d'une redevance annuelle.

Cette autorisation vous est accordée pour une durée de cinq ans, du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de l'unité
quantité/lit majeur


Pierre ESCALE

Monsieur Guillaume MOURLAAS
19 chemin de Cabanné
Quartier du Padu
64270 SALIES DE BEARN